

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
- Séance du 27 avril 2016 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Catherine DUCHEMIN,
Corinne DUTRIAUX, Sophie LEROUX.

**MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis
ACONIN, José THIEBAUT, Eric BRIESMALIEN,
Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET, Frédéric
BRIESMALIEN.**

ABSENTS EXCUSÉS :

**M. Philippe LANOIS donne pouvoir à M. Thierry
FRAU**

**Céline PRIGENT donne pouvoir à Mme Catherine
DUCHEMIN.**

ABSENTS :

Mme Dominique DESCHAMPS

Mme SEVERINE LEGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sophie LEROUX

**M. le Maire demande à ajouter un point supplémentaire à
l'ordre du jour :**

- **Choix de l'assainissement au Hameau de la Potière**

01) - Approbation du compte-rendu du 7 avril 2016.

Un membre du Conseil Municipal n'ayant pas reçu le compte-rendu avant la réunion, Monsieur le Maire propose de reporter son approbation à la prochaine réunion de conseil.

L'ensemble des membres du conseil décide à l'unanimité le report de l'approbation du compte-rendu du 7 avril 2016.

02) - Vote du compte de gestion service eau 2015 :

Le compte de gestion du Receveur est voté séance tenante à la majorité des voix (1 contre : M. Frédéric BRIESMALIEN).

- Section de fonctionnement : 57 486,57 €
- Section d'investissement : - 12 836,92 €
 - o Excédent cumulé : 44 649,65 €

03) - Vote du compte administratif service eau 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (1 contre : M. Frédéric BRIESMALIEN), de voter les résultats du compte administratif 2015, qui se décomposent ainsi :

- Section de fonctionnement : 57 486,57 €
- Section d'investissement : - 12 836,92 €
 - o Excédent cumulé : 44 649,65 €

04) - Affectation du résultat 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat du compte administratif 2015 du service eau comme suit :

- Investissement : 282 868,08 €
- Fonctionnement : - 141 407,71 €

05) - Vote du budget service eau 2016 :

Sur proposition de M. le Maire, le conseil Municipal décide à la majorité des voix (1 contre : Frédéric BRIESMALIEN), de voter les crédits du budget 2016 comme suit :

- Section de fonctionnement : 365 891,90 €
- Section d'investissement : 986 687,19 €

06) - Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la fin de contrat d'un agent en contrat aidé, il est nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée pour accroissement de travail temporaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter la création de cet emploi et d'autoriser M. le Maire à recruter l'agent pour occuper ce poste à compter du 1^{er} juin 2016, 35h par semaine durant 1 an.

07) - Création poste d'agent technique et d'animation

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du départ en retraite d'un agent technique depuis le 1^{er} avril 2016, il est nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée pour assurer les tâches ménagères et la surveillance durant les NAP.

M. le Maire propose de recruter un agent :

- 13h par semaine pour l'encadrement des NAP
- 14h par semaine pour l'entretien des locaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter la création de ces 2 emplois en contrat à durée déterminée et d'autoriser M. le Maire à recruter l'agent pour occuper ces 2 postes à compter du 1er avril 2016, de 27h par semaine durant 1 an.

08) - Convention vente d'eau Syndicat de la Divette – LA SAUR :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 22 Décembre 2008, la commune avait signé une convention pour la fourniture d'eau potable avec le SIVOM de la Divette.

La part délégataire est de : 0,1684 € H.T / m³

La part syndicale est de 0,50 € / m³

Cette convention est arrivée à échéance.

Considérant l'importance de cet accord, il propose aux membres du Conseil de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention et à effectuer toute démarche se rapportant à cette affaire.

09) - Déclassement du terrain « Rue des Senteurs » :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt pour la commune de procéder au déclassement d'un terrain

communal situé rue des Senteurs, cadastrée section ZW 57, d'une contenance de 2 000 m². Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix et 1 CONTRE (Frédéric BRIESMALIEN) de classer ladite parcelle dans le domaine public de la commune.

10) Travaux de création d'un parking poids lourd :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres passé pour la création du parking poids-lourd, la commission a décidé de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 120 606,00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité des voix et 1 CONTRE (Frédéric BRIESMALIEN) de valider le choix de la commission d'appel d'offres.

11) Travaux d'aménagement « Rue de la Liquette » :

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la commission d'appel d'offres a décidé de retenir pour l'aménagement de la Rue de la Liquette :

- lot n° 1 l'entreprise COLAS pour un montant de 58 752,16 € HT
- lot n° 2 l'entreprise GED pour un montant de 11 623,40 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité des voix et 1 ABSTENTION (Frédéric BRIESMALIEN) de valider le choix de la commission d'appel d'offres.

12) Choix de l'assainissement HAMEAU de la Potière :

M. le Maire explique au Conseil Municipal, que le cabinet G2C a étudié le mode d'assainissement requis pour le Hameau de la Potière.

Le cabinet G2C préconise un assainissement individuel pour le Hameau et les fermes excentrées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité des voix et 1 ABSTENTION (Frédéric BRIESMALIEN) de valider le mode d'assainissement requis par le cabinet G2C et de mettre la commune en maître d'ouvrage afin de bénéficier des subventions de l'Agence de bassin.+

La séance est levée à 20h20

Le Maire,

Thierry FRAU